

Déchéance de la justice : il ne semblait pas y croire lui-même... moi non plus !!!

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 20 mars 2024



Melun : un couple de médecins devant les juges pour des violences intrafamiliales présumées.

Un médecin a été relaxé à Melun pour des violences familiales présumées, dénoncées par sa femme et ses filles, sur fond de divorce.

Par [Rédaction La République de Seine et Marne](#) – Publié le 19 Mar 24

C'est un coup de théâtre, comme il en arrive parfois dans les prétoires, qui a eu lieu le lundi 11 mars au tribunal correctionnel de [Melun](#) : **la relaxe** du prévenu que tout semblait pourtant accuser.

Même le journaliste a de la peine à y croire !

Il était jugé en **comparution immédiate** à la suite de son interpellation deux jours plus tôt, dans son domicile de [Boissise-le-Roi](#), en [Seine-et-Marne](#).

Poursuivi pour violences contre sa femme et ses enfants

Ce médecin de 52 ans, d'origine algérienne et installé en France depuis de longues années, devait répondre d'accusations graves : des **violences intrafamiliales à répétition exercées contre son épouse, également médecin, et aussi contre ses quatre enfants depuis plusieurs mois, sinon plusieurs années.**

Des violences qui auraient culminé le dimanche 10 mars 2024, avec une scène au cours de laquelle, selon les plaignants, **le père de famille aurait distribué des gifles et des coups à ses proches avant de tenter de mettre le feu à la maison**, en répandant au sol un **liquide inflammable**. Une scène d'une telle intensité qu'elle a nécessité l'intervention « à main armée » des policiers, selon ses

déclarations.

Nos pandores se méfient maintenant, on ne sait jamais !

Au cours de l'audience, le quinquagénaire doit faire face non-seulement aux magistrats qui reprennent méthodiquement les éléments de l'enquête rapide menée sur place par les policiers, **mais aussi de toute sa famille**. **Ses filles**, notamment, **défilent à la barre sous le voile rituel**, pour reprendre en chœur les accusations portant sur plusieurs années de mauvais traitements.

Pour des filles soumises, elles doivent en avoir sur l'estomac !

La **période de prescription** qui encadre les faits présumés empêche de remonter avant 2018, mais dans sa déposition préalable, **l'épouse, qui apparaît à l'audience également voilée et le visage dissimulé par de larges lunettes noires**, affirme qu'ils remontent bien avant cette date et seraient apparus dès le début de leur rencontre, il y a 17 ans.

Souvent en larmes, le souffle court entre deux sanglots, les jeunes filles relatent leur relations difficiles avec leur père : « Lorsque mes résultats scolaires n'étaient pas suffisants à ses yeux, il me frappait », raconte l'une, entre autres reproches.

Dans son box, le prévenu se débat comme un beau diable pour contre-argumenter, répétant à l'envi qu'il n'a jamais frappé personne de son entourage*. **Il nie** également avoir répandu du liquide inflammable dans la maison. Les témoignages des sapeurs-pompiers intervenus au domicile n'ont d'ailleurs rien remarqué de suspect sur ce point. Ni liquide au sol, ni odeur persistante.

Chariatiquement il a plus de 2 femmes contre lui !!!

Polygamie

Le père de famille doit également faire face à une accusation formulée cette fois par le procureur : « **Vous**

êtes marié deux fois religieusement ce qui constitue un cas avéré de polygamie ». On apprend alors que le prévenu partage en effet sa vie depuis plusieurs années entre sa première famille de Boissise-le-Roi et une seconde, à Troyes, dans l'Aube, où il est père de deux autres enfants.

Quatre jours chez les uns, trois jours chez les autres... . L'épouse « légitime » a en effet appris ce **second mariage** en tombant par hasard sur **des photos** dans le téléphone de son mari.

Si les femmes musulmanes vont voir dans le téléphone de leur mari, où va-t-on ? Tout fout le camp ma pôv dame !

Ce dernier tente d'expliquer sa situation paradoxale en évoquant « le désamour » ... mais en revendiquant ses devoirs inaliénables de père auprès de ses enfants : « *Ils peuvent m'accuser, je les aimerai toujours et je leur souhaite une vie heureuse* ». Dont acte !

Plaidoirie et relaxe

C'est sur cet invraisemblable imbroglio familial que le procureur réclame au final **18 mois de prison** dont 12 assortis du sursis.

Pas cher !!!

Il faudra tout le talent de M^e Frédéric Grilli, **avocat de la défense**, pour provoquer le doute et sortir son client de ce très mauvais pas.

Ou il faut être doté d'un cerveau en béchamel pour douter...

Dans une très belle plaidoirie, il démonte une à une les charges. Argumentant sur la légèreté de l'accusation, tant celle des violences répétées* que celle de la tentative d'incendie volontaire passée inaperçue lors des constatations, il préfère évoquer plutôt un « **complot de famille** » dans un contexte houleux **de divorce****. Une version retenue au final par les juges qui ont prononcé la

relaxe d'un prévenu qui, en apparence résigné, ne semblait même pas y croire lui-même.

** Pourtant même affirmées par des filles qui ont tout à craindre dans le futur...*

*** Quel divorce, religieux ???*

Voilà de quoi se poser des questions sur des magistrats aussi crédules si ce n'est partisans de cette civilisation moyenâgeuse !